La puce à l'oreille (787) 1/41

La puce à l'oreille

Aide financière, Action et Sécurité Sociale

Assurances sociales

Agence d'assurances sociales Gland

Les Agences d'assurances sociales (AAS) renseignent et orientent les habitants des communes qui leur sont rattachées, pour toutes les questions concernant leurs droits et leurs obligations en matière d'assurances sociales.

Elles fonctionnent comme relais régionaux entre la population et les institutions suivantes .

Adresse: Chemin de Montoly 1 1196 Gland

aas.gland@vd.ch www.arasnyon.ch

Tel:022/557.55.90

- Caisse Cantonale Vaudoise de compensation AVS (CCVD)
- Office Vaudois de l'Assurance Maladie (OVAM)
- Office de l'Assurance Invalidité (OAI-VD)

Elles sont compétentes pour les questions liées, notamment, à :

- Assurance-vieillesse et survivants (AVS) (demandes de rente, affiliation, etc.)
- Assurance-invalidité (AI) (demandes de prestations, modalités de versement, etc.)
- Prestations complémentaires AVS/AI
- Subsides à l'Assurance-maladie
- Allocations familiales
- Prestations complémentaires pour familles (PCFam) et Rente-Pont
- Etc.

Communes rattachées:

Begnins, Bursinel, Bursins, Burtigny, Coinsins, Dully, Essertines-s/Rolle, Gilly, Luins, Le Vaud, Luins, Mont-s/Rolle, Perroy, Rolle, Tartegnin, Vich, Vinzel

Horaires:

Lundi au vendredi 8h30 – 11h30 et 13h30 – 16h30 Fermé le mardi matin

La puce à l'oreille 1/41

La puce à l'oreille (787) 2/41

Agence d'assurances sociales Nyon

Les Agences d'assurances sociales (AAS) renseignent et orientent les habitants des communes qui leur sont rattachées, pour toutes les questions concernant leurs droits et leurs obligations en matière d'assurances sociales.

Elles fonctionnent comme relais régionaux entre la population et les institutions suivantes .

Rue des Marchandises 17 1260 Nyon

aas.nyon@vd.ch www.arasnyon.ch

Tel:021/338 99 99

- Caisse Cantonale Vaudoise de compensation AVS (CCVD)
- Office Vaudois de l'Assurance Maladie (OVAM)
- Office de l'Assurance Invalidité (OAI-VD)

Elles sont compétentes pour les questions liées, notamment, à :

- Assurance-vieillesse et survivants (AVS) (demandes de rente, affiliation, etc.)
- Assurance-invalidité (AI) (demandes de prestations, modalités de versement, etc.)
- Prestations complémentaires AVS/AI
- Subsides à l'Assurance-maladie
- Allocations familiales
- Prestations complémentaires pour familles (PCFam) et Rente-Pont
- Etc.

Communes rattachées:

Arnex, Arzier, Bassins, Bogis-Bossey, Borex, Chéserex, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Crans, Crassier, Duillier, Eysins, Founex, Genolier, Gingins, Givrins, Grens, La Rippe, Longirod, Marchissy, Mies, Nyon, Prangins, St-Cergue, St-George, Signy, Tannay, Trélex.

Horaires:

Lundi au vendredi 8h30 – 11h30 et 13h30 – 16h30 Fermé le mardi matin

La puce à l'oreille 2/41

La puce à l'oreille (787) 3/41

Association Regionale pour l'Action Sociale du district de Nyon (ARAS)

L'ARAS Nyon est une association intercommunale qui regroupe les 47 Communes du district de Nyon.

Les buts principaux de l'association sont :

a) L'application de la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV)

 b) L'application du règlement du 28 janvier 2004 sur les agences d'assurances sociales (RAAS). Adresse:

ARAS Nyon, rue des Marchandises 17 1260 NYON

aras.nyon@aras.vd.ch www.arasnyon.ch

Tel:021/338 99 31

Ses buts sont réalisés par la mise à disposition, pour la population du district de Nyon, de diverses prestations à travers deux secteurs d'activités : le Centre Social Régional (CSR) et les Agences d'assurances sociales (AAS).

Les 47 Communes du district de Nyon sont membres de l'ARAS :

Arnex-sur-Nyon, Arzier-le-Muids, Bassins, Begnins, Bogis-Bossey, Borex, Bursinel, Bursins, Burtigny, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Chéserex, Coinsins, Commugny, Coppet, Crans-près-Céligny, Crassier, Duillier, Dully, Essertines-sur-Rolle, Eysins, Founex, Genolier, Gilly, Gingins, Givrins, Gland, Grens, Longirod, Luins, Marchissy, Mies, Mont-sur-Rolle, Nyon, Perroy, Prangins, La Rippe, Rolle, Saint-Cergue, Saint-George, Signy-Avenex, Tannay, Tartegnin, Trélex, Le Vaud, Vich, Vinzel.

La puce à l'oreille 3/41

La puce à l'oreille (787) 4/41

Caisse cantonale vaudoise de compensation

La Caisse cantonale vaudoise de compensation

Exécute des tâches déléguées par la Confédération dont :

- les tâches liées à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS)
- le versement des prestations financières de l'Al
- la détermination et le versement des prestations du régime des allocations pour perte de gain en faveur des personnes servant dans l'armée ou dans la protection civile ainsi que l'allocation de matéernité fédérale

Adresse: Rue des Moulins 3 1800 Vevey

www.caisseavsvaud.ch

Tel:021/964.12.11

Fax:021/964.15.38

Exécute des tâches déléguées par le canton dont :

- la fixation et le versement des PC et PCG AVS/AI
- la fixation et le versement des PC Familles et de la Rente-pont
- la gestion et l'administration de la Caisse cantonale d'allocations familiales du canton de Vaud
- la gestion et l'administration du Fonds cantonal pour la famille
- la gestion et l'administration de l'allocation de maternité

Exécute des tâches déléguées par Prométerre - Association fondatrice d'Agrivit dont:

la gestion de la Caisse de compensation AGRIVIT

Horaires:

du lundi au vendredi : de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Contact par e-mail:

www.caisseavsvaud.ch/contact

Services sociaux privés

Asolac et Caritas Vaud, Permanence Accueil

Ce lieu d'accueil se veut ouvert à toute personne ayant des questions sociales, un besoin de partager ses difficultés humaines ou sa recherche de sens, afin de l'aider à trouver auprès des institutions et organisations existantes dans la région, ou directement 1260 Nyon sur place, l'aide souhaitée et nécessaire.

Adresse: Route de l'Etraz 20

www.asolac.ch

Des bénévoles, une assistante sociale et une peronne engagée professionnellement dans l'écoute spirituelle sont disponibles sur place.

Horaires:

Sans rendez-vous

Mercredi de 14h00 à 17h00 Vendredi de 16h00 à 19h00

La puce à l'oreille 4/41 La puce à l'oreille (787) 5/41

Caritas Vaud, Aide au désendettement et service social polyvalent

Aide au desendettement

Horaires:

Désendettement :

Lundi au jeudi de 8h00 à 17h30 Jeudi de 8h00 à 16h00

Polyvalence:

Mardi de 8h00 à 16h00 Vendredi de 8h00 à 12h00

Contact: Mélanie Dafflon Adresse:

Rue des Marchandises 17 Centre social régional 1260 Nyon

melanie.dafflon@caritas-vaud.ch www.caritas-vaud.ch

Tel:022 365 77 00

Fax:022 365 77 39

Contact: Mélanie Dafflon

Pro Juventute - Nyon région

 Recherche de fonds pour aider les familles modestes de note région à payer un camp, une cotisation, etc.

• Vente anuelle des timbres : novembre, décembre

Adresse:

Route de l'Etraz 20 B 1260 Nyon

<u>projuventute@nyon.ch</u> <u>www.projuventute-vaud.ch</u>

Tel:022/362.88.88

Contact:

Kathya CORNAZ

Horaires:

Mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 11h00

Contact:

Kathya CORNAZ

Pro Juventute Rolle

Aide individuelle.

• Soutien et développement de projets locaux.

Horaires:

Permanence:

De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Contact:

Virgine KEYSENER

Adresse:

Collège du Martinet Avenue Général-Guisan 23 1180 Rolle

rolle@projuventute.ch www.projuventute.ch

Tel:021/822.32.50

Fax:021/822.32.59

Contact:

Virgine KEYSENER

Services sociaux publics

La puce à l'oreille 5/41

La puce à l'oreille (787) 6/41

BRAPA, Bureau de recouvrement et d'avances de pensions alimentaires

Le service assure, sous certaines conditions, le paiement de la totalité ou d'une partie des pensions alimentaires dues en vertu des décisions judiciaires et procède à leur recouvrement envers les débiteurs.

Horaires:

Sur rendez-vous

Adresse:

Bâtiment administratif de la Pontaise Avenue des Casernes 2 1014 Lausanne

denise.parein@vd.ch www.vd.ch/fr/themes/sante-social/aides-allocation

Tel:021/316.52.22

Fax:021/316.52.38

Centre social regional

Le Centre Social Régional (CSR) a pour mission de :

- recevoir toute personne ayant besoin d'une aide, d'une information ou d'un conseil
- évaluer le droit au Revenu d'insertion (RI) et verser les prestations financières correspondantes
- proposer un appui social, c'est-à-dire une aide personnalisée en fonction des besoins du bénéficiaire
- soutenir les personnes en difficultés vers une réinsertion sociale et/ou professionnelle

Adresse:

CSR Nyon Rue des Marchandises 17 1260 Nyon

csr.nyon.info@vd.ch www.arasnyon.ch

Tel:021/338 99 38

Destiné à la population du district de Nyon, le CSR est un service à vocation « généraliste ». Dans ses locaux se trouvent également d'autres services qui offrent des prestations spécialisées, à savoir :

- Pro Senectute Vaud
- Caritas Vaud
- Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA)

D'autres services consultent également dans les locaux du CSR sur rendez-vous, comme par exemplaire :

- Médiation familiale
- Pro Infirmis
- AVIVO
- Consultation juridique du CSP
- Consultation juridique de l'Ordre des avocats vaudois (OAV)

Horaires:

Lundi au vendredi 8h30 – 11h30 et 13h30 – 16h30 Fermé le mardi matin

La puce à l'oreille 6/41

La puce à l'oreille (787) 7/41

Fondation PROFA - Centre LAVI

Aide aux victimes d'infraction: Homicides, agressions, accidents de la route, violences domestiques ou conjugales, viol, harcèlement, abus sur enfants, inceste, menaces graves, contrainte, hold-up, enlèvement, brigandage, erreur médicale, etc.

Ecouter et soutenir, donner des informations juridiques et psychologiques, accompagner dans des démarches administratives, aider matériellement et financièrement en cas de besoin, orienter vers des services spécialisés.

Horaires:

Tous les jours de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 Consultations sur rendez-vous De 17h00 à 9h00 et les week-ends, la ligne téléphonique est déviée sur un secrétariat téléphonique

Adresse:

Rue du Grand-Pont 2bis 1003 Lausanne

administration@lavi.ch www.profa.ch/Prestations/Prest_LAVI.htm

Tel:021/631.03.00

Fax:021/631.03.19

Service des affaires sociales de Nyon

Les missions principales du Service des affaires sociales (SAS) sont de développer la qualité intergénérationnelle et contribuer, en partenariat avec les autres services

Horaires:

Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Adresse:

Rue des Marchandises 17 Case postale 1395 1260 Nyon

<u>affaires.sociales@nyon.ch</u> <u>www.nyon.ch/fr/officiel/services-offices/affaires-s</u>

Tel:022/363.84.74

Fax:022/365.77.79

Services administratifs et publics

Casier judiciaire suisse

Service des extraits pour les particuliers

Extrait du casier judiciaire pour particuliers

Horaires:

Adresse:

www.casier.admin.ch

La puce à l'oreille 7/41

La puce à l'oreille (787) 8/41

Contrôle des champignons

Police municipale de Nyon

Il est important d'apporter tous les champignons récoltés. Le contrôle des récoltes privées est gratuit.

Horaires:

Sur rendez-vous

Adresse:

Place du Château 10 Case postale 1112 1260 Nyon

police@nyon.ch

www.nyon.ch/fr/pratique/champignons.php

Tel:022/361.16.21

Objets trouves

Police municipale de Nyon

Déposer un objet trouvé :

Vous pouvez l'apporter au guichet de la police administrative (1er étage au-dessus du poste).

Récupérer un objet perdu :

Prenez contact téléphoniquement pour contrôler si l'objet a été ramené. Si tel est le cas, il police@nyon.ch sera déposé à la réception du poste où vous pourrez le récupérer 24h/24. www.nyon.ch/fr/

Adresse:

Place du Château 10 Case postale 1112 1260 Nyon

www.nyon.ch/fr/officiel/guichet/objets-trouvés-pe

Horaires: Tel:022/361.16. 21

La police administrative est ouverte au public du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (attention, vendredi fermeture à 16h30)

Office de l'état civil de La Côte

L'office de l'état civil gère les questions liées:

- aux naissances
- aux reconnaissances en paternité
- aux mariages
- aux partenariats enregistrés
- aux décès
- aux changements de nom
- à des recherches généalogiques

Horaires:

Uniquement sur rendez-vous

Téléphone du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 sans interruption

Adresse:

Rue Saint-Louis 2 Case postale 1110 Morges

etatcivil.morges@vd.ch

www.vd.ch/fr/themes/vie-privee/etat-civil/liste-de

Tel:021/557.07.07

Fax:021/557.81.86

La puce à l'oreille 8/41

(787) 9/41La puce à l'oreille

Registre foncier

Office de Nyon

Les immeubles (parcelles) des communes suivantes sont gérés par l'office: Arnex-sur-Nyon, Arzier, Bassins, Begnins, Bogis-Bossey, Borex, Bursinel, Bursins, Burtigny, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Chéserex, Coinsins, Commugny, Coppet, Crans-près-Céligny, Crassier, Duillier, Dully, Essertines-sur-Rolle, Eysins, Founex, Genolier, Gilly, Gingins, Givrins, Gland, Grens, Mies, Nyon, Longirod, Marchissy, rf.nyon@vd.ch Mont-sur-Rolle, Perroy, Prangins, La Rippe, Saint-Cergue, Saint-George, Signy-Avenex, Tannay, Tartegnin, Trélex, Le Vaud, Vich, Vinzel.

Adresse: Place Bel-Air 6 1260 Nyon

www.vd.ch/fr/themes/territoire/registre-foncier/co

Tel:022/557.52.62

Fax:022/557.52.63

Horaires:

Du lundi au vendredi de 8h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h30

Impôts

Administration cantonale des impôts (ACI)

Voir sous contact du site www.vd.ch/impots

Horaires:

Adresse: Route de Berne 46 1014 Lausanne

info.aci@vd.ch

www.guidesocial.ch/fr/adresse/101555

Tel:021/316.00.00

Fax:021/316.21.40

Administrations communales

La puce à l'oreille 9/41 La puce à l'oreille (787) 10/41

Commune d'Arnex-sur-Nyon

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Adresse: Ch. Sous-le-Village 3 1277 Arnex-sur-Nyon

<u>greffe@arnex-sur-nyon.ch</u> <u>www.arnex-sur-nyon.ch</u>

Tel:022/367.13.09

Fax:022/367.22.01

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

Lu, ma et vendredi de 8h15 à 11h15

Commune d'Arzier-Le Muids

Administration communale

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Adresse:

1273 Arzier

commune@arzier.ch www.arzier.ch

Tel:022/366.23.30

Fax:022/366.38.64

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

Lundi au jeudi de 7h30 - 11h30 Lundi de 17h30 à 19h30 Vendredi fermé

La puce à l'oreille 10/41

La puce à l'oreille (787) 11/41

Commune d'Essertines-sur-Rolle

Administration communale

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Adresse:

Rue du Collège 3 1186 Essertines-sur-Rolle

<u>greffe@essertines-sur-rolle.ch</u> <u>www.essertines-sur-rolle.ch</u>

Tel:021/828.34.97

Fax:021/828.40.15

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

Mercredi de 8h00 à 11h30 Jeudi de 16h00 à 19h00

Commune d'Eysins

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Adresse:

Rue du Vieux-Collège 1 1262 Eysins

info@eysins.ch www.eysins.ch

Tel:022/361.34.95

Fax:022/362.64.39

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

Lundi 09h00 à 11h00 Mardi 15h00 à 19h00 Mercredi 08h00 à 12h00 Vendredi 09h00 à 11h00

La puce à l'oreille 11/41

La puce à l'oreille (787) 12/41

Commune de Bassins

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Adresse:

Place de la Couronne 4 1269 Bassins

commune@bassins.ch www.bassins.ch

Tel:022/366.23.22

Fax:022/366.39.17

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

Lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 Lundi de 18h30 à 19h30

Commune de Begnins

Administration communale

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Adresse:

Rte de Saint-Cergue 14, case postale 162 1268 Begnins

info@begnins.ch www.begnins.ch

Tel:022/366.30.40

Fax:022/366.44.42

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

Lundi et vendredi de 7h30 à 12h00 Mardi et mercredi de 15h00 à 17h00 Jeudi de 15h00 à 18h00

La puce à l'oreille 12/41

La puce à l'oreille (787) 13/41

Commune de Bogis-Bossey

Administration communale

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

Le mardi de 8h00 à 12h00 et 17h00 à 18h00 Le jeudi de 8h30 à 12h00

Adresse:

Chemin de la Pinte 2 1279 Bogis-Bossey

greffe@bogis-bossey.ch compta@bogis-bossey.ch controlehabitant@bogis-bossey.ch www.bogis-bossey.ch

Tel:Greffe

municipal022/960.52.53Bourse communale022/960.52.46Contrôle des habitants022/960.52.52

Fax:Greffe municipal022/960.52.47Bourse communale022/960.52.47Contrôle des habitants022/960.52.47

Commune de Borex

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Adresse:

Au Village 13, c.p. 150 1277 Borex

admin@borex.ch www.borex.ch

Tel:022/367.13.33

Fax:022/367.20.07

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

Mardi de 9h00 à 11h00 et de 16h00 à 19h00 Jeudi de 9h00 à 11h00

La puce à l'oreille 13/41

La puce à l'oreille (787) 14/41

Commune de Bursinel

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Adresse: Maison de Commune 1195 Bursinel

<u>administration@bursinel.ch</u> <u>www.bursinel.ch</u>

Tel:021/824.11.72

Fax:021/824.16.44

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

lundi, mardi et jeudi de 15h00 à 18h00 ou sur rendez-vous

Commune de Bursins

Greffe municipal

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Adresse: Place du Soleil 3 1183 Bursins

greffe@bursins.ch www.bursins.ch

Tel:021/824.14.53

Fax:021/824.27.62

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

Lundi 13.30 - 17.30 Mardi 07.30 - 11.45

Jeudi 07.30 - 11.45 et de 13.30 - 17h30

La puce à l'oreille 14/41

La puce à l'oreille (787) 15/41

Commune de Burtigny

Administration communale

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Adresse:

1268 Burtigny

administration@burtigny.ch www.burtigny.ch

Tel:022/366.24.12

Fax:022/366.34.67

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

mardi de 17h30 à 19h00 jeudi matin dès 09h00 sur rendez-vous

Commune de Chavannes-de-Bogis

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Adresse:

Maison de commune Route de la Sallivaz 3 1279 Chavannes-de-Bogis

<u>chavannes-de-bogis@bluewin.ch</u> <u>www.chavannes-de-bogis.ch</u>

Tel:022/960.75.00

Fax:022/960.75.05

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

Lundi à vendredi 08h00 - 12h00

La puce à l'oreille 15/41

La puce à l'oreille (787) 16/41

Commune de Chavannes-des-Bois

Administration communale

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Adresse:

Route de Sauverny 282 1290 Chavannes-des-Bois

greffe@chavannes-des-bois.ch www.chavannes-des-bois.ch

Tel:022/755.28.18

Fax:022/755.31.01

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

Ouverture au public le mardi et le mercredi de 16h00 à 19h00

Commune de Chéserex

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Adresse:

Rue du Vieux-Collège 38 1275 Chéserex

greffe@cheserex.ch www.cheserex.ch

Tel:022/369.90.40

Fax:022/369.90.49

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

Mardi 9h00 - 11h00 Jeudi 17h00 - 19h00

La puce à l'oreille 16/41

La puce à l'oreille (787) 17/41

Commune de Coinsins

Administration communale

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

• le contrôle des habitants (suisses et étrangers)

• les écoles primaires

• la gestion des terrains et bâtiments communaux

• la sécurité et la prévention sur le territoire communal

• la gestion des déchets

l'urbanisme

Adresse: Rue des Fontaines

1267 Coinsins 2
greffe@coinsins.ch

www.coinsins.ch

Tel:022/364.35.35

Fax:022/364.06.22

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

Greffe:

Lundi de 9h00 à 11h00, mardi de 13h30 à 15h30 et jeudi de 9h00 à 11h00

Contrôle des habitants :

Mardi de 13h30 à 15h30, mercredi de 17h30 à 19h30 et vendredi de 7h30 à 9h30

La puce à l'oreille 17/41

La puce à l'oreille (787) 18/41

Commune de Commugny

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Adresse: Maison de Commune Rte de Coppet 10 1291 Commugny

info@commugny.ch www.commugny.ch

Tel:022/960.83.83

Fax:022/960.83.86

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Arlequin

- Jardin d'enfants
- Enfants entre 2 ans et demi et 5 ans
- Jeux, chants, dessins, activités créatrices, promenades en plein air.

Les 4 saisons

- Jardin d'enfants
- Possibilité de garder 8 à 10 enfants pour le repas de midi

Horaires:

Lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 11h30

Mardi de 14h00 à 19h00

La puce à l'oreille 18/41

La puce à l'oreille (787) 19/41

Commune de Coppet

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Adresse: Grand'Rue 65 1296 Coppet

administration@coppet.ch www.coppet.ch

Tel:022/960.87.00

Fax:022/960.87.09

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

 Lundi
 8h30 à 11h30

 Mardi
 7h00 à 11h30

 Mercredi
 8h30 à 11h30

 Jeudi
 13h30 à 18h30

Commune de Crans-près-Céligny

Greffe municipal

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Adresse:

Rue du Grand-Pré 25 Case postale 60 1299 Crans-près-Céligny

greffe@crans-pres-celigny.ch www.crans-pres-celigny.ch

Tel:022/776.26.48

Fax:022/776.79.40

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

Lundi et vendredi : 9h30 à 11h45

Mardi, mercredi et jeudi : 9h30 à 11h45 et 13h30 à 17h30

La puce à l'oreille 19/41

La puce à l'oreille (787) 20/41

Commune de Crassier

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Adresse: Rue de la Tour 3 1263 Crassier

commune@crassier.ch www.crassier.ch

Tel:022/367.18.75

Fax:022/367.23.25

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

Mardi 17h00 - 19h00 Mercredi 09h00 - 11h00 Jeudi 09h00 - 11h00

La puce à l'oreille 20/41

La puce à l'oreille (787) 21/41

Commune de Duillier

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Adresse: Chemin de Panlièvre 14 Case postale 29 1266 Duillier

<u>greffemunicipal@duillier.ch</u> <u>www.duillier.ch</u>

Tel:022/361.57.56

Fax:022/362.18.98

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

Greffe:

du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30

Contre des habtiants

Mardi et vendredi de 8h30 à 11h30 Jeudi: de 17h00 à 19h00

La puce à l'oreille 21/41

La puce à l'oreille (787) 22/41

Commune de Dully

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal ou conseil général. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Adresse: Centre communal 1195 Dully

greffe@dully.ch www.dully.ch

Tel:021/824.16.53

Fax:021/824.16.90

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

 Lundi
 14h00 - 17h00

 Mardi et vendredi
 07h30 - 10h30

 Mercredi
 14h00 - 17h00

 Jeudi
 13h00 - 18h00

Commune de Founex

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Adresse:

Maison de Commune Rte de Châtaigneriaz 2 1297 Founex

greffe@founex.ch www.founex.ch

Tel:022/960.88.88

Fax:022/960.88.89

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

Lu et je 13h30 - 16h30 Ma et ve 7h30 - 11h30 Me 7h30 - 11h30 et 13h30 - 16h30

La puce à l'oreille 22/41

La puce à l'oreille (787) 23/41

Commune de Genolier

Greffe municipal

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Adresse: Place du Village 5 1272 Genolier

<u>greffe.genolier@bluewin.ch</u> <u>www.genolier.ch</u>

Tel:022/366.86.30

Fax:022/366.11.62

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

Lu, me et je : 13h30 - 17h00

Ma: 16h00 - 18h30

Ve: 8h00 - 10h00 et 13h00 - 16h00

Commune de Gilly

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Adresse: La Place 1 1182 Gilly

greffe@gilly.ch www.gilly.ch

Tel:021/824.16.11

Fax:021/824.16.35

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

Lundi et vendredi de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 Jeudi de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h30

Mardi et Mercredi fermé

La puce à l'oreille 23/41

La puce à l'oreille (787) 24/41

Commune de Gingins

Administration communale

La Commune est organisée autour d'un syndic et de quatre conseillers municipaux. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Adresse:
Route de Case post

Les principales compétences des Municipaux concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Adresse: Route de Trélex 4 Case postale 52 1276 Gingins

greffe@gingins.ch www.gingins.ch

Tel:022/369.92.22

Fax:022/369.92.23

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

Lu et jeu : de 8h00 à 12h00

La puce à l'oreille 24/41

La puce à l'oreille (787) 25/41

Commune de Givrins

Greffe municipal

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Adresse:

Route de la Bellangère 6 1271 Givrins

greffe@givrins.ch www.givrins.ch

Tel:022/369.90.20

Fax:022/369.90.29

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

E-mail

Administration: greffe@givrins.ch

Contrôle des habitants et bureau des étrangers : habitants@givrins.ch

Bourse: boursiere@givrins.ch

Horaires:

Mardi et jeudi de 8h00 à 12h00 et de 16h00 à 19h00

La puce à l'oreille 25/41

La puce à l'oreille (787) 26/41

Commune de Gland, Greffe municipal

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le secrétariat municipal et le greffe
- la bourse communale
- le service infrastructures et environnement
- le service bâtiment et urbanisme
- le contrôle des habitants
- le service de la population

Adresse:

Bâtiment administratif Grand Rue 38 1196 Gland

greffe.municipal@gland.ch www.gland.ch

Tel:022/354.04.04

Fax:022/354.04.19

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

Du lundi au vendredi 07h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30

Commune de Grens

Greffe municipal

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Adresse:

Maison de Commune 1274 Grens

admingrens@bluewin.ch grens.ch

Tel:022/361.58.47

Fax:022/361.60.12

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

Ma, me et je de 9h00 à 11h00 ou sur rendez-vous

La puce à l'oreille 26/41

La puce à l'oreille (787) 27/41

Commune de La Rippe

Administration communale

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Adresse:

Rue des 4 Fontaines 2 1278 La Rippe

<u>la rippe@bluewin.ch</u> <u>www.larippe.ch</u>

Tel:022/367.15.00

Fax:022/367.24.17

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

Lu de 9h00 - 11h00 Me de 8h30 - 10h30 Je de 16h30 - 19h00

La puce à l'oreille 27/41

La puce à l'oreille (787) 28/41

Commune de Le Vaud

Administration communale

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Structures de garde :

Accueil familial de jour, contact : Mme Catherine Lacombe, coordinatrice Crèche-garderie "O comme 3 pommes", contact : Mme Sandrine D'Ouche, responsable

Logement protégés Christinet :

Contact : Mme Annick Steiner, responsable Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

Lu 8h30 - 13h00 et 15h00 - 17h00 Je 07h00 - 11h00

Contacts téléphoniques uniquement : ve 8h30 - 11h00

Adresse: Case postale 31 1261 Le Vaud

greffe@levaud.ch www.levaud.ch

Tel:022/366.25.62

Fax:022/366.45.26

La puce à l'oreille 28/41

La puce à l'oreille (787) 29/41

Commune de Longirod

Administration communale

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil général. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

• le contrôle des habitants (suisses et étrangers)

• les écoles

• la gestion des terrains et bâtiments communaux

• la sécurité et la prévention sur le territoire communal

• la gestion des déchets

l'urbanisme

Adresse:

1261 Longirod

commune.longirod@bluewin.ch

Tel:022/368.16.56

Fax:022/368.16.53

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

Ma de 9h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00 Ve de 9h30 à 11h30

Commune de Luins

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Adresse: Route de l'Etraz 1184 Luins

administration@luins.ch www.luins.ch

Tel:021/824.10.53

Fax:021/824.13.24

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

Lundi et mardi de 17h00 à 18h30 Mercredi de 8h00 à 10h00 et jeudi de 13h30 à 16h00

La puce à l'oreille 29/41

La puce à l'oreille (787) 30/41

Commune de Marchissy

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l' urbanisme

Adresse: Place du Tilleul 6 1261 Marchissy

commune.marchissy@swissonline.ch

Tel:022/368.11.86

Fax:022/368.11.04

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

Lu et ma de 8h45 à 10h45

Commune de Mies

Secrétariat et greffe municipal

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Adresse: Rue du Village 1 1295 Mies

admin@mies.ch www.mies.ch

Tel:022/950.92.40

Fax:022/950.92.49

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

Lundi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 Mardi de 8h30 à 11h30 Jeudi de 7h30 à 11h30

La puce à l'oreille 30/41

La puce à l'oreille (787) 31/41

Commune de Mont-sur-Rolle

Administration communale

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Adresse: Route du Ch

Route du Château 1 case postale 1185 Mont-sur-Rolle

greffe@mont-sur-rolle.ch www.mont-sur-rolle.ch

Tel:021/821 11 85

Fax:021/821 11 86

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

Lundi à mercredi de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00 Jeudi de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 19h00 Vendredi de 9h00 à 11h00 (après-midi fermé)

La puce à l'oreille 31/41

La puce à l'oreille (787) 32/41

Commune de Nyon

Service de l'administration générale

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Adresse:

Place du Château 3 Case postale 1112 1260 Nyon

ville@nyon.ch www.nyon.ch

Tel:022/363.82.82

Fax:022/363.81.81

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

Commune de Nyon Administration communale

Accueil - Réception :

Lundi de 8h00 à 11h30 et de **14h00 à 19h00**, mardi à jeudi de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00, **vendredi de 8h00 à 16h00**.

La puce à l'oreille 32/41

La puce à l'oreille (787) 33/41

Commune de Perroy

Administration communale

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Adresse: Le Prieuré 1166 Perroy

greffe@perroy.ch www.perroy.ch

Tel:021/825.38.45

Fax:021/826.03.49

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

Les bureaux sont ouverts, du lundi au vendredi, de 08h00 à 11h00

Commune de Prangins

10421

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Adresse: La Place Case postale 48 1197 Prangins

greffe@prangins.ch www.prangins.ch

Tel:022/994.31.13

Fax:022/994.31.11

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

Lu - ve de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

La puce à l'oreille 33/41

La puce à l'oreille (787) 34/41

Commune de Rolle

Administration communale

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

• le contrôle des habitants (suisses et étrangers)

• les écoles primaires

• la gestion des terrains et bâtiments communaux

• la sécurité et la prévention sur le territoire communal

• la gestion des déchets

l'urbanisme

Adresse: Grand-Rue 44 CP 156 1180 Rolle

www.rolle.ch/rolle/default.html

Tel:Tél. 021/822.44.44 Tél. réception 021/822.44.01

Fax:021/822.44.29

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

Lundi 8h00 à 12h00 et 13h00 à 18h00 Mardi à jeudi 8h00 à 11h30 et 14h00 à 17h00 Vendredi 8h00 à 11h30 et 14h00 à 16h00

Commune de Saint-Cergue

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Adresse: Place Sy-Vieuxville 1264 Saint-Cergue

commune@ st-cergue.ch www.st-cergue.ch

Tel:022/360.11.46

Fax:022/360.13.81

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

Lundi, Mercredi, jeudi et vendredi : 07h30 à 11h00 Mardi : 14h00 à 19h00

La puce à l'oreille 34/41

La puce à l'oreille (787) 35/41

Commune de Saint-George

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Adresse: Grand'Rue 4, c.p. 10 1188 Saint-George

greffe@saint-george.ch www.saint-george.ch

Tel:022/368.12.69

Fax:022/368.20.75

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

Mardi 15h00 à 19h00

Jeudi 8h30 à 12h00 / 14h00 à 16h30

Commune de Signy-Avenex

Administration communale

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Adresse:

1274 Signy-Avenex

signy-avenex@bluewin.ch www.signy-avenex.ch

Tel:022/361.77.79

Fax:022/362.34.04

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

Lu: 18h00 à 18h30 Ma à ve: 9h00 à 11h00

La puce à l'oreille 35/41

La puce à l'oreille (787) 36/41

Commune de Tannay

Administration communale

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

• le contrôle des habitants (suisses et étrangers)

• les écoles primaires

• la gestion des terrains et bâtiments communaux

• la sécurité et la prévention sur le territoire communal

• la gestion des déchets

l'urbanisme

Adresse:

1295 Tannay

greffe@tannay.ch www.tannay.ch

Tel:022/960.95.55

Fax:022/960.95.59

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

Greffe : me de 8h00 à 12h00 et ve de 8h00 à 12h00

Bourse : lu à je de 8h00 à 12h00

CH + bureau des étrangers : ma de 7h30 à 12h00 et je de 14h00 à 18h00

Commune de Tartegnin

Administration communale

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Adresse: Pl. du Collège 1 1180 Tartegnin

communedetartegnin@bluewin.ch www.tartegnin.ch

Tel:021/825.22.72

Fax:021/826.03.05

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

Ma de 9h00 à 11h00 et je de 16h00 à 18h00

La puce à l'oreille 36/41

La puce à l'oreille (787) 37/41

Commune de Trélex

Administration communale

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil communal. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Adresse: Pl. de la Tour 6 Case postale 52 1270 Trélex

greffe@trelex.ch www.trelex.ch

Tel:022/.369.92.92

Fax:022/369.92.91

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

Greffe: du lundi au vendredi 8h00 à 11h00

Conrôle des habitants : mardi et ve de 8h00 à 11h00 Jeudi de 17h00 à 19h30

La puce à l'oreille 37/41

La puce à l'oreille (787) 38/41

Commune de Vich

Bureau communal

La Commune est organisée autoir de deux pouvoirs distincts :

- le pouvoir exécutif représenté par la Municipalité
- le pouvoir délibérant représenté par le Conseil général

Les compétences de la Municipalité, composée de 5 membres et dirigée par le syndic, sont réparties dans des dicastères qui concernent principalement :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- le service social communal
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Le site internet communal www.vich.ch informe sur les services à disposition, sur les spécificités communales et la vie locale.

Place Marcel Poncet 3, c.p. 13 1267 Vich

info@vich.ch www.vich.ch

Adresse:

Tel:022/364.19.70

Fax:022/364.18.77

Horaires:

Greffe:

022 364 19 70 022 364 18 77, fax info@vich.ch

Lundi et mercredi de 7h30 à 12h30

Jeudi: 14h00 à 19h00.

Contrôle des habitants :

022 364 42 29 022 364 18 77, fax controlehabitants@vich.ch Mardi de 13h00 à 18h00 Jeudi de 7h30 à 11h30

La puce à l'oreille 38/41

La puce à l'oreille (787) 39/41

Commune de Vinzel

Administration communale

Chaque commune est organisée autour d'un syndic et d'un conseil Général. Selon l'importance des communes, leurs compétences sont réparties dans des dicastères plus ou moins nombreux.

Les principales compétences des communes concernent :

- le contrôle des habitants (suisses et étrangers)
- les écoles primaires
- la gestion des terrains et bâtiments communaux
- la sécurité et la prévention sur le territoire communal
- la gestion des déchets
- l'urbanisme

Adresse: Rue du Collège 6 1184 Vinzel

commune.vinzel@bluewin.ch www.vinzel.ch

Tel:021/824.18.29

Fax:021/824.25.16

Les sites internet de la plupart des communes répertorient leurs sociétés locales et leurs services subventionnés.

Horaires:

Ma de 14h00 à 16h00 Je de 7h00 à 10h00

Poursuites et faillites

Offices des poursuites et faillites de Nyon

Office des faillites de l'arrondissement de la Côte

L'adresse e-mail vous permet d'obtenir des renseignements généraux. Elle ne vous permet pas d'obtenir un conseil juridique, ni un renseignement sur une procédure en cours. Elle n'est en aucun cas un moyen de procéder devant les tribunaux ou les offices.

Horaires:

Du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 Adresse:

Av. Reverdil 2 Case postale 1304 1260 Nyon 1

info.opfnr@vd.ch et info.oflc@vd.ch www.vd.ch/fr/themes/economie/poursuites-et-fai

Tel:022/557.50.80

Fax:OP 022/361.25.52 et OF 022/557.51.12

La puce à l'oreille 39/41

Index

Assurances sociales	p. 1
Agence d'assurances sociales Gland	p. 1
Agence d'assurances sociales Nyon	p. 2
Association Regionale pour l'Action Sociale du district de Nyon (ARAS)	p. 3
Caisse cantonale vaudoise de compensation	p. 4
Services sociaux privés	p. 4
Asolac et Caritas Vaud, Permanence Accueil	p. 4
Caritas Vaud, Aide au désendettement et service social polyvalent	p. 5
Pro Juventute - Nyon région	p. 5
Pro Juventute Rolle	p. 5
Services sociaux publics	p. 5
BRAPA, Bureau de recouvrement et d'avances de pensions alimentaires	p. 6
Centre social regional	p. 6
Fondation PROFA - Centre LAVI	p. 7
Service des affaires sociales de Nyon	p. 7
Services administratifs et publics	p. 7
Casier judiciaire suisse	p. 7
Contrôle des champignons	p. 8
Objets trouves	p. 8
Office de l'état civil de La Côte	p. 8
Registre foncier	p. 9
Impôts	p. 9
Administration cantonale des impôts (ACI)	p. 9
Administrations communales	p. 9
Commune d'Arnex-sur-Nyon	p. 10
Commune d'Arzier-Le Muids	p. 10
Commune d'Essertines-sur-Rolle	p. 11
Commune d'Eysins	p. 11
Commune de Bassins	p. 12
Commune de Begnins	p. 12
Commune de Bogis-Bossey	p. 13
Commune de Borex	p. 13
Commune de Bursinel	p. 14
Commune de Bursins	p. 14
Commune de Burtigny	p. 15
Commune de Chavannes-de-Bogis	
Commune de Chavannes-des-Bois	p. 16
Commune de Chéserex	p. 16
Commune de Coinsins	p. 17

Commune de Commugny	p. 1	18
Commune de Coppet	p. 1	19
Commune de Crans-près-Céligny	p. 1	19
Commune de Crassier	p. 2	20
Commune de Duillier	p. 2	21
Commune de Dully	p. 2	22
Commune de Founex	p. 2	22
Commune de Genolier	p. 2	23
Commune de Gilly	p. 2	23
Commune de Gingins	p. 2	24
Commune de Givrins	p. 2	25
Commune de Gland, Greffe municipal	p. 2	26
Commune de Grens	p. 2	26
Commune de La Rippe	p. 2	27
Commune de Le Vaud	p. 2	28
Commune de Longirod	p. 2	29
Commune de Luins	p. 2	29
Commune de Marchissy	p. 3	30
Commune de Mies	p. 3	30
Commune de Mont-sur-Rolle	p. 3	31
Commune de Nyon	p. 3	32
Commune de Perroy	p. 3	33
Commune de Prangins	p. 3	33
Commune de Rolle	p. 3	34
Commune de Saint-Cergue	p. 3	34
Commune de Saint-George	p. 3	35
Commune de Signy-Avenex	p. 3	35
Commune de Tannay	p. 3	36
Commune de Tartegnin	p. 3	36
Commune de Trélex	p. 3	37
Commune de Vich	p. 3	38
Commune de Vinzel	p. 3	39
Poursuites et faillites	p. 3	39
Offices des poursuites et faillites de Nyon	p. 3	39
La dess	/	40